

# BULLETIN MUNICIPAL DE KERFOURN

## FEVRIER 2012

INFO  
PRATIQUES  
[www.kerfourn.fr](http://www.kerfourn.fr)

### Secrétariat de la Mairie

Téléphone : 02 97 38 36 03  
Lundi Fermé Fermé  
Mardi 8h30 – 12h Fermé  
Mercredi 8h30 – 12h 14h – 18h  
Jeudi 8h30 – 12h 14h – 18h  
Vendredi 8h30 – 12h Fermé  
Samedi 8h30 – 12h 14h – 16h

### Café "Chez Marie Jo"

Téléphone : 02 97 38 36 20

### Bar -Tabac - résultats sportifs

#### journaux - Café Merlus (Lorient)

Lundi 7h30 – 14h 16h – 21h  
Mardi Fermé Fermé  
Mercredi 7h30 – 14h 16h – 21h  
Jeudi 7h30 – 14h 16h – 21h  
Vendredi 7h30 – 14h 16h – 1h  
Samedi 8h – 14h 16h – 1h  
Dimanche 9h – 14h 16h – 1h

### Horaires Médiathèque

Période scolaire

Mardi Ecole 13h30 – 16h30  
Mercredi 9h – 12h et 14h - 18h  
Vendredi Ecole 10h – 12h

### Boulangerie

Téléphone : 02 97 38 19 75

Lundi Fermé  
Tous les jours  
7h à 14h et 16h à 19h30  
Dimanche 7h à 13h

### Crêperie « l'hirondelle »

Téléphone : 02 97 38 24 86  
Lundi 7h – 15h 18h – 20h  
Mardi 7h – 15h 18h – 22h  
Mercredi 7h – 15h Fermé  
Jeudi 7h – 15h 17h30 – 22h  
Vendredi 7h – 15h 17h30 – 23h  
Samedi 8h – 15h 18h – 23h  
Dimanche Fermé 18h – 23h  
Sur réservation : Le Couscous 1<sup>er</sup>  
et 3<sup>eme</sup> samedi du mois,  
Paella 2<sup>eme</sup> samedi du mois

### Déchetterie Gueltas

Téléphone : 02 97 51 51 64  
Lundi et jeudi  
10h - 12h et 14h – 18h  
samedi 10h - 13h et 14h - 18h

### Déchetterie Noyal Pontivy

Lundi 10h à 11h30 et 14h à 19h  
Mercredi, jeudi, vendredi 14h à 19h  
Samedi 10h à 11h30 et 14h à 18h

### Halte Garderie Municipale

Téléphone : 02 97 38 36 03  
Lundi, mardi, jeudi, vendredi  
Matin : 7h à 8h45  
Soir : 16h15 à 18h30

Chers concitoyens

Les incertitudes présentées lors des vœux se révèlent maintenant. Nous avons obtenu le report au 2 mars 2013 du maintien de la subvention Ecofaur de la région Bretagne pour le lotissement Koarheg. C'est un soulagement partiel puisque nous préservons un solde de subvention de 41 000 € mais la date du 2 mars nous oblige à faire la voirie définitive du lotissement après l'été. Les nouveaux habitants seront ravis. L'appel d'offre de 2008 indiquait une enveloppe de 123 500 € TTC. Notre trésorerie nous permet d'assumer les aléas du budget 2012 mais une telle somme ne peut être absorbée. Malgré l'espoir de vendre quelques lots supplémentaires, nous devons malheureusement mettre en place une ligne de trésorerie suffisante pour attendre le remboursement de TVA en septembre 2013 et l'encaissement des subventions de la région et de Pontivy Communauté.

Notre rythme de permis de construire se maintient avec cinq nouvelles demandes. Trois dossiers étaient prévus. Lors de la réunion du 2 février, le conseil municipal a accepté de proposer une offre financière de 49 000 € pour les parcelles Lannay. Une réflexion approfondie sur l'utilisation de l'atelier et des 1994 m<sup>2</sup> est à effectuer pendant la préparation des actes. Déjà, une surface d'environ 600 m<sup>2</sup> peut certainement être vendue rapidement pour une nouvelle habitation. La maison Ollivier ne nous intéresse pas particulièrement mais notre logique de dominer le plus possible le foncier nous oblige à assumer nos orientations politiques et faire une proposition de 20 000 € admissible pour notre budget et peut être insuffisante pour l'indivision. Nous attendons leur décision. Le travail sur le plan de développement communal prouve avec ces deux exemples son intérêt pour utiliser au mieux ses espaces.

Chaque année, nous avons des petites surprises à assumer. En 2012, elles arrivent très vite et nous en avons trois. Nous devons remplacer la tondeuse auto portée suite à une casse mécanique. Après concertation avec les agents, nous allons remplacer ce véhicule par un micro tracteur équipé d'une turbine, d'un bac comme auparavant mais aussi d'une benne arrière, d'un épandeur (sel et engrais) et d'une remorque pour être beaucoup plus polyvalent. L'état du Master est aussi problématique. Il était écrit que nous devions changer nos matériels cette année. Nous avons programmé en novembre un budget de 35 000 € pour cela. Nous ferons le maximum pour rester dans cette enveloppe mais avec les deux matériels. La troisième surprise est un problème d'alimentation électrique du vestiaire. Une installation provisoire couvre les besoins mais une modification de l'emplacement du compteur et la recherche du problème restent à faire.

Le conseil a travaillé sur l'assainissement du stade « Joseph Jéhanno ». Le choix de se raccorder au réseau d'assainissement collectif n'est pas compatible avec une utilisation temporaire et faible sur une longueur aussi importante. Nous nous orientons donc vers un traitement individuel classique sur lit de sable. La mise en place de la filière estimée par le cabinet d'étude à plus de 22 000 € HT nous incite à effectuer ces travaux plutôt en 2013.

Nous avons pris une décision importante et délicate sur la destination des parcelles appartenant à Pontivy Communauté sur Penvern La villeneuve. En l'absence de demandes d'installation économique, notre carte communale n'a pas prévu de zone d'activité sur ce secteur. De plus, les orientations de Pontivy Communauté sont de conforter les zones d'activités actuelles et de créer un pôle stratégique sur le secteur de Neulliac, Saint Gérard et Noyal Pontivy. Il est impératif de libérer du foncier pour ces objectifs communautaires. Nous avons simplement entériné une situation de fait mais les symboles sont importants. Nous faisons un geste politique vis à vis de la communauté, une clarification de nos positions pour le monde agricole et une confirmation d'orientation de la commune vers l'accueil de personnes privées. Nous demanderons à la communauté un juste retour pour nous aider à mieux recevoir notre population actuelle et future.

Joel Marivain

## Informations générales

### CLUB DE L'AGE D'OR:

Activités de mars:

- mercredi 7 à 12 heures à la cantine: repas mensuel suivi à 14 h 30 de jeux de cartes et de société à la salle des associations.

- mercredi 21: loto mensuel ouvert à tous à 14 h 30 à la cantine.

Mais surtout, n'oubliez pas le repas du 18 mars à la salle polyvalente où nous espérons vous voir nombreux. Parlez-en autour de vous.

Ce repas préparé par des bénévoles vous sera servi à partir de 12 heures.

Pour les 17 et 18 mars nous recherchons des bénévoles adhérents ou non, pour la préparation du repas et pour le service.

Les volontaires peuvent, dès à présent, en parler à un membre du bureau ou téléphoner au : 02 97 38 38 67 ( Monique Kerguen).

Le prix du repas incluant l'eau en bouteilles et le café est fixé à 11 € , (5 € pour les enfants de moins de 12 ans). Le kir est offert.

### Systeme d'immatriculation des véhicules :

un nouveau télé service pour le changement d'adresse

Depuis le 3 janvier 2012, les titulaires de véhicules immatriculés dans le système d'immatriculation des véhicules peuvent désormais effectuer un changement d'adresse en ligne.

Un exemple concret de rapprochement de l'administration et de l'administré

Avec aujourd'hui plus de 26 millions de véhicules immatriculés depuis sa mise en place en 2009, le système d'immatriculation des véhicules (SIV) a simplifié la procédure d'immatriculation des véhicules en France en permettant aux usagers de faire immatriculer son véhicule dans l'un des 20 000 garages habilités ou auprès des préfectures.

Par ailleurs, des services en ligne ont été associés au SIV :

- *suivi en ligne de la production et de l'acheminement du titre ;*
- *demande de certificat de situation administrative de véhicule (certificat de non gage)*
- *possibilité de renseigner en ligne des formulaires CERFA les plus utilisés ;*
- *pré-demande de certificat d'immatriculation suite à la cession d'un véhicule (véhicule d'occasion) ;*
- *possibilité de pré-renseigner les formulaires de déclaration de perte et de demande de renouvellement de certificat d'immatriculation.*

Accroître l'offre de service et poursuivre la simplification des démarches

Le 3 janvier 2012, un nouveau service Internet a été lancé. **Les titulaires de véhicules déjà immatriculés dans le SIV (au format AA -111 - AA)** peuvent désormais, au sein de la démarche "déclaration de changement de coordonnées" présente sur le portail/

mon.service-public.fr , effectuer un changement d'adresse sur leur "carte grise " .

Grâce à ce nouveau téléservice, l'utilisateur ayant effectué la demande recevra à domicile une étiquette à apposer sur son certificat d'immatriculation pour l'actualiser. Il pourra recevoir jusqu'à trois étiquettes et, au quatrième changement d'adresse, un nouveau certificat d'immatriculation lui sera envoyé à domicile.

Pour effectuer cette démarche, il convient de se munir de son certificat d'immatriculation et de se rendre à l'adresse suivante :

<https://mdel.mon.service-public.fr/je-change-de-coordonnees.html>

### Chenilles processionnaires

La FEMODEC (Fédération Morbihannaise de Défense contre les Ennemis des Cultures) organise une lutte contre les chenilles processionnaires du chêne. Les personnes intéressées doivent s'inscrire en mairie jusqu'au 17 mars 2012. Bulletins d'inscription en mairie. Contact : 02.97.38. 36. 03 courriel : [mairie.kerfourn@orange.fr](mailto:mairie.kerfourn@orange.fr)



# JE RAPPORTE MES MÉDICAMENTS NON UTILISÉS À MON PHARMACIEN



● sirops,  
solutions...

## PÉRIMÉS OU NON, MÊME S'IL EN RESTE TRÈS PEU...



● comprimés,  
gélules, poudres..

● pommades,  
crèmes, gels...



● aérosols,  
sprays...



● suppositoires,  
ovules...

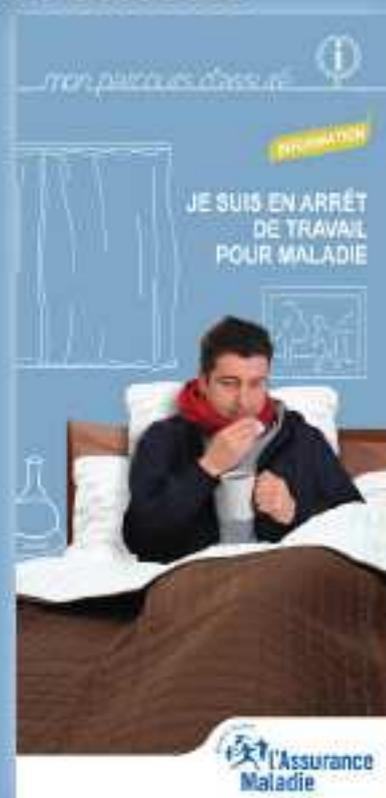
rendez-vous sur [www.cyclamed.org](http://www.cyclamed.org)

## Vous êtes en arrêt maladie ?

### Pensez à renvoyer impérativement votre avis d'arrêt de travail établi par le médecin dans les 48 heures

Ce que je fais en tant qu'assuré pour être indemnisé par l'Assurance Maladie :

- j'envoie mon avis d'arrêt de travail (ou mon bulletin de situation en cas d'hospitalisation) dans les 48h : **volet 1 et 2** au service du contrôle médical de ma Cnam et **volet 3** à mon employeur
- j'observe les prescriptions du praticien
- je respecte les heures de **sortie autorisées** par le praticien :  
présence à domicile de **9h à 11h et de 14h à 16h**
- je me soumetts aux contrôles organisés par le service médical



- je m'abstiens de toute activité non autorisée
- je ne quitte pas la circonscription de la caisse

*En cas de non respect de l'une ou l'autre de ces dispositions, l'Assurance Maladie pourra procéder à la réduction ou la suppression des indemnités journalières, comme le prévoit la loi.*